

# RÈGLEMENT RUN-AGAIN



## 1- INTRODUCTION

La course RUN AGAIN dite « virtuelle », est un évènement, co-organisé par STUDIODEV-SARL (éditeur du site Le-Sportif.com) et CHRONO-COMPETITION SARL.

Elle se déroule sans lieu précis, du 02/07/2020 au 14/07/2020.

## 2- LE CONCEPT

L'opération RUN AGAIN est constituée de 4 épreuves sans rassemblement de personnes, avec pour objectif d'accompagner les coureurs dans le renforcement de leur entraînement running en vue de la reprise progressive des évènements de marche, course à pied, trail, triathlon dans leur format compétitif habituel, et d'envoyer un message de soutien aux organisateurs d'évènements en cette année particulière liée à la crise sanitaire (annulations, reports, mise en place de dispositifs exceptionnels...).

Afin d'apporter un objectif supplémentaire à leur démarche de réentraînement soutenu, dans un contexte de reprise progressif global des manifestations sportives (durement touchées par la crise sanitaire du printemps 2020), les organisateurs de l'évènement RUN AGAIN reverseront une quote-part (telle que définie à l'article 3) aux manifestations ayant remportées les challenges décrits ci-dessous (article 5).

En effet, lors de l'inscription le coureur déclare la manifestation sportive qu'il souhaite soutenir (sa course "de coeur", sa course "préférée") et qui pourra être l'une de celles qui gagneront l'un des challenges ci-dessous (article 5). Le participant pourra aussi lors de son inscription formuler un message de soutien à cette manifestation.

Les épreuves sont ouvertes aux personnes suivantes :

- **5 km marche** (sans classement) : toute personne\*
- **5 km course** : toute personne née en 2006 et avant\*
- **10 km course** : toute personne née en 2004 et avant\*
- **21,1 km course** : toute personne née en 2002 et avant

\*Une autorisation parentale sera demandée lors de l'inscription en ligne pour toute personne mineure.

Les classements individuels étant virtuels sur la base d'une déclaration sur l'honneur personnelle, **il ne s'agit pas d'une compétition officielle**. Les classements seront toutefois établis à titre purement informatif et ludique.

## 3- LES ÉPREUVES

**Droit d'inscription pour toutes les épreuves : 7 € (frais de service inclus)**

Possibilité de rajouter une participation supplémentaire (option payante) du montant de son choix.

**Quotes-parts : les 7 € de droits d'inscription, 4€ seront attribués aux manifestations sportives les mieux classés dans les différents challenges (cf. article 5).**

Les 3€ restants permettent aux organisateurs de la RUN-AGAIN de couvrir les frais de gestion de l'opération (mise en place des différents outils numériques, gestion des classements, relations organisateurs et coureurs) ; les frais techniques et bancaires d'inscription en ligne ; la TVA ; la communication ; la création, l'hébergement, l'animation et le maintien du site internet. Et tout ceci, sans avoir recours à aucun annonceur afin de maximiser la quote-part attribuée aux manifestations ayant remportées les challenges décrits ci-dessous (article 5).

**Les épreuves :**

- **5 km marche** : sans classement individuel
- **5 km course** : avec classement individuel
- **10 km course** : avec classement individuel
- **21,1 km course** : avec classement individuel

## 4- LE DÉROULÉ

Chaque participant s'inscrit via le site internet de la manifestation : <https://www.run-again.com/>

Suite à son inscription, il reçoit un mail de confirmation avec le lien de téléchargement **du dossard numérique personnalisé faisant apparaître notamment l'épreuve qu'il soutient.**

Le coureur aura dans son mail de confirmation le **lien permettant de déclarer sa performance (distance et temps)** qu'il aura réalisé, ainsi que le **lien de téléchargement de son justificatif de performance** (nécessaire pour être et rester dans les 3 premiers hommes/femmes de chaque distance). **Les performances seront à déclarer avant le 15/07/2020.**

**Les résultats provisoires seront mis à jour sur le site de l'organisation une fois par jour à 12h.** A l'issue de sa participation, **un diplôme numérique** sera disponible pour chacun de participants.

## 5- LES CHALLENGES ORGANISATEURS

Pour chacune des épreuves (challenges), **les organisateurs de la RUN AGAIN reverseront la quote-part (telle que définie à l'article 3) à la manifestation sportive la plus soutenue** (désignée lors de l'inscription en ligne de chaque participant).

**4 épreuves, ce sont donc 4 manifestations minimum qui seront récompensées à parts égales (cf. grille de répartition ci-dessous).**

Seules les manifestations sportives hors stade (courses à pied, trails, triathlons, duathlons, cycloportives) organisées en Europe sont concernées.

Aucune personne physique ne pourra être destinataire des sommes dues.

Une fois les sommes reversées, la course destinataire devra respecter ses obligations légales, et procéder à toutes les déclarations que son statut fiscal lui impose, tout comme elle le ferait lorsqu'elle organise une "course physique" et qu'elle fait appel à un système d'inscription en ligne tiers.

Pour pouvoir être destinataire de quelconque reversement, l'organisateur de la manifestation récompensable devra avoir signifié par écrit (ex : e-mail, formulaire d'adhésion,...) son acceptation à la participation à l'opération Run Again. Le lien vers le formulaire d'adhésion à l'opération RUN AGAIN sera disponible sur le site internet.

Au terme de l'opération, les manifestations sportives ayant acceptés de participer à l'opération et qui ont donc mandaté les organisateurs de la RUN AGAIN pour encaisser pour leur compte, seront destinataires des versements dans un délai maximum de 2 semaines débutant au moment de la réception de leur RIB (à envoyer à l'adresse mail **contact@run-again.com**). Les versements se feront exclusivement par virement bancaire.

#### **Grille de répartition des versements :**

- **Un maximum de 5000 euros est fixé pour chaque organisateur vainqueur de son challenge.** Si ce seuil est dépassé, le complément sera reversé à la course suivante dans le classement du challenge, et ainsi de suite selon la grille de répartition ci-dessous.
  
- **Les challenges (distances) ne sont pas cumulables pour un même organisateur** : un seul versement maximum pour un seul challenge par organisateur. En cas de présence dans le haut du classement de plusieurs challenges, c'est le montant le plus élevé qui sera validé ; les autres reviendront à la manifestation sportive la plus soutenue suivante dans ce même challenge.
  
- **Pour chaque challenge :**
  - maximum 5000 euros pour le 1er
  - maximum 3000 euros pour le 2ème
  - maximum 2000 euros pour le 3ème
  - maximum 1000 euros pour le 4ème
  - maximum 500 euros pour le 5ème
  - maximum 300 euros au delà de la 5ème place

- **Exemples :**

- si 20.000 € ont été récoltés pour les manifestations sportives, seuls les 1ers de chaque challenge seront récompensés (à hauteur de 5000 € chacun)
- si 30.000 € ont été récoltés pour les manifestations sportives, les 1ers de chaque challenge seront récompensés (à hauteur de 5000 € chacun), ainsi que les 2ème (à hauteur de 2500 € chacun)

## **6- LES CHALLENGES COUREURS**

**Plusieurs “challenges coureurs” seront organisés tout au long de l’opération RUN AGAIN. Les premiers inscrits à partir d’une certaine heure précise** (qui sera communiquée en amont du challenge) **gagneront un dossard cadeau** (gratuit ou remisé) sur la prochaine édition de l’une de nos courses partenaires\*, qui sera elle aussi identifiée et annoncée au préalable (site internet et réseaux sociaux), tout comme le nombre et la nature des dossards cadeaux pour le dit challenge .

\*Les courses partenaires nous aurons au préalable fait parvenir un bon d’engagement certifiant la validité, le nombre et la nature des dossards cadeaux.

**Les courses partenaires recevront par mail la liste et les coordonnées des lauréats.**

**Les coureurs gagnants recevront par mail leur bon cadeau ou leur code réduction.**

## **7- PRÉALABLE**

Chaque personne est inscrite sous son entière responsabilité. En s’engageant sur l’épreuve, chaque concurrent prend conscience de la nécessité d’une préparation physique adapté à l’épreuve, de la nécessité d’être en bonne condition physique et bonne santé, de ne pas avoir le Covid-19 ni même en présenter les symptômes. En outre il aura passé au préalable une visite médicale il y a moins d’un an attestant de son aptitude à la course à pied, y compris en compétition. Il aura souscrit à une assurance individuelle couvrant les dommages corporels et ne pourra tenir l’organisation responsable en cas de blessure, décès ou dommage matériel sur lui-même ou sur des tiers.

## **8- ENGAGEMENTS**

Tout participant engage sa propre responsabilité.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut donner droit à quelconque remboursement, quel qu’en soit le motif. L’organisation se réserve le droit d’annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de motif indépendant de la volonté de l’organisateur, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout participant s’engage à respecter le code de la route, les arrêtés gouvernementaux, préfectoraux et municipaux , ainsi les règles sanitaires actuellement en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire actuelle (Covid-19).

## **9- DROIT À L'IMAGE**

Tout coureur participant à la RUN AGAIN autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **10- PROTECTION DES DONNÉES**

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD n° 2016/679) mise en application à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que des données seront récoltées pour permettre votre inscription. Ces données seront uniquement utilisées pour votre participation à l'événement puis elles seront stockées sans utilisation. Vous pouvez demander à tous moments la suppression de vos données.

## **11- CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter expressément toutes les clauses.